



RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : CONCEPT

Le défi Mars Bleu connecté est une course connectée organisée par le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers Sud PACA. Cette course connectée n'est pas une compétition sportive mais une action pour mobiliser le plus grand nombre de coureurs possible en faveur de la prévention et du dépistage du cancer du côlon.

ARTICLE 2 : LIEUX ET DATE

Où se déroule cette course ? Partout ! C'est le principe d'une course connectée.

Vous réalisez un maximum de kilomètres, pour le dépistage du cancer du sein, en une ou plusieurs séances.

Date : Du 1er mars 2022 à 6H au 31 mars 2022 à 19H00.

Parcours : libre dans le respect de la « Charte Eco-Responsable du coureur connecté », avec son objet connecté (montre connectée, application mobile).

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à tous, nés en 2006 et avant, jusqu'au 31 mars 2022 à 12H sur www.sport-up.fr et sur le site de la course www.marsbleuconnecte.fr

L'inscription au défi est gratuite.

Après la validation de son inscription, le participant reçoit par mail un lien permettant d'enregistrer ses temps réalisés via l'importation d'un fichier GPX de son activité depuis un objet connecté (montre*, application**).

*Montres GPS toutes marques qui fournissent un fichier GPX type Garmin, Polar, Suunto, TomTom.

**Applications mobiles toutes marques qui fournissent un fichier GPX type Strava, Endomondo, Runkeeper...

Si le participant n'a pas de montre ou appli connectée, il peut télécharger l'application Zapsports (disponible uniquement sur Apple store et Google Play) et enregistrer ses kilomètres et exporter directement ses résultats.

Le participant a également la possibilité de saisir manuellement ses kilomètres et son temps, mais son résultat apparaîtra en fin de classement avec tous les Km saisis manuellement.

Chaque participant pourra télécharger en ligne son e-dossard personnalisé aux couleurs de l'événement pour la porter lors de sa course.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Afin de respecter l'esprit du Défi Mars Bleu Connecté, le dossard que vous aurez imprimé devra être entièrement lisible et porté devant lors de votre séance.

La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement ainsi que de la charte éco-responsable du coureur connecté.

ARTICLE 5 : TEMPS DE COURSE

Les participants disposent d'un mois entre le 1er mars 2022 à 6h et le 31 mars 2022 à 19h pour effectuer un maximum de kilomètres. Ils ont le choix d'effectuer leur distance en 1 ou plusieurs fois. Les Kilomètres peuvent être parcourus en marchant, en courant, en pédalant, en nageant...

ARTICLE 6 : DONNÉES PERSONNELLES

Le participant atteste avoir pris connaissance et accepter les informations relatives à la protection des données personnelles inscrites dans les mentions légales à l'adresse suivante :

<https://www.octobreroconnecte.fr/mentionslegales.htm>

ARTICLE 7 : ASSURANCE

Les inscrits participent à cette course connectée à leurs propres risques et sous leur entière responsabilité. Ils sont conscients que cette activité demande une préparation physique adéquate et certifient être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Ils attestent également être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Ils dégagent le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers Sud PACA, leurs employés, leurs dirigeants et les organisateurs de toute responsabilité pour quelque réclamation que ce soit, relativement à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de leur participation à cet événement.

ARTICLE 8 : RÉCOMPENSES

Chaque participant pourra télécharger son e-diplôme et sa e-médaille souvenir personnalisés attestant de sa mobilisation, indiquant les kilomètres qu'il aura parcourus durant le défi.